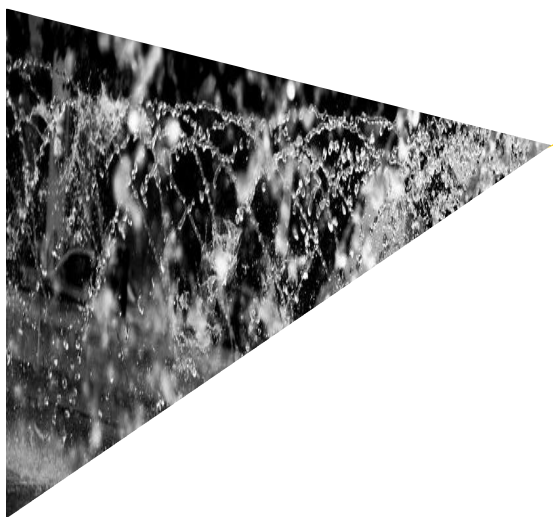


Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Analyse du recouvrement des coûts pour les services d'eau potable et d'assainissement

Rapport

11 octobre 2013



Sommaire

RAPPORT.....	1
SOMMAIRE	2
1 CONTEXTE ET OBJECTIF.....	3
1.1 OBJECTIF DU RAPPORT	3
1.2 DONNEES REQUISES	3
1.3 RATIOS CALCULES	4
2 DETERMINATION DE LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE (CCF)	5
2.1 EVALUATION DE LA VALEUR ECONOMIQUE DU PARC DES EQUIPEMENTS LIES AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT .	5
2.2 EVALUATION DE LA CCF DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
2.3 EVALUATION DE LA CCF DU SERVICE DE L'EAU	8
2.4 SYNTHESE SUR L'EVALUATION DE LA CCF	9
2.5 LIMITES DE L'EXERCICE	10
3 ANALYSE DES COMPTES DES COLLECTIVITES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.....	11
3.1 DONNEES DISPONIBLES A LA DGFIP ET APPROCHE GENERALE	11
3.2 CONSTRUCTION DES CHIFFRES CLES.....	12
4 COMPTES CONSOLIDES DES DELEGATAIRES.....	14
4.1 COLLECTE DES ETATS FINANCIERS	14
4.2 RETRAITEMENT DE CERTAINS AGREGATS FINANCIERS	15
4.3 REPARTITION DES DONNEES DES DELEGATAIRES POUR LES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE	16
4.4 EXTRAPOLATION DES DONNEES DES PRINCIPAUX ACTEURS AU RESTE DU SECTEUR.....	17
5 CALCUL DU RECOUVREMENT DES COUTS ET PRINCIPAUX RESULTATS.....	20
5.1 CONCLUSIONS POUR LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE	20
5.1.1 Comptes consolidés des services.....	20
5.1.2 Analyse du recouvrement des coûts	20
5.1.3 Taux de couverture des investissements	21
5.1.4 Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés.....	21
5.2 CONCLUSIONS POUR LE BASSIN DE CORSE	22
5.2.1 Comptes consolidés des services.....	22
5.2.2 Analyse du recouvrement des coûts	22
5.2.3 Taux de couverture des investissements	23
5.2.4 Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés.....	23
6 ANNEXES	25

1 Contexte et objectif

1.1 Objectif du rapport

L'objectif de ce rapport est d'analyser le recouvrement des coûts des services publics collectifs d'eau et d'assainissement (SPEA) sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, en le reliant à la problématique de la durabilité économique des services.

En d'autres termes, le présent rapport doit permettre d'appréhender dans quelles mesures les SPEA des bassins RM&C recouvrent leurs coûts et assurent le besoin de renouvellement du patrimoine technique.

Pour ce faire il est donc nécessaire d'estimer les besoins en renouvellement de ces services et d'analyser les états financiers des principaux acteurs du secteur, à savoir les collectivités et les délégataires.

1.2 Données requises

Les besoins en renouvellement sont assimilés à la consommation de capital fixe (CCF). Cette dernière, qui correspond à la notion d'amortissement, a été estimée par notre cabinet pour le compte de l'Office International de l'Eau en 2012¹. L'estimation, qui est présentée plus bas, est détaillée selon le type d'ouvrage : station de production, réseaux en zone urbaine ou rurale, branchements et réservoirs.

L'analyse des états financiers des collectivités et des délégataires permet de mettre en évidence les recettes et les coûts opérationnels des services ainsi que les dépenses d'investissements mises en œuvre dans le cadre des SPEA. Ces données sont collectées auprès de la DGFIP pour la partie des collectivités et via les états financiers certifiés par les commissaires aux comptes pour les principaux délégataires.

Les principales données collectées lors de cette étude sont :

- Consommation de capital fixe (CCF) des SPEA
- Recettes courantes des services
- Dépenses d'exploitation des services
- Frais financiers
- Dépenses d'investissement
- Subventions d'investissement
- Subventions d'exploitation

Notons que les informations collectées concernant les collectivités et les délégataires sont relatives à l'exercice 2011.

¹ EY pour le compte de l'Office International de l'Eau, *Etude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les bassins hydrographiques français en application de la directive cadre sur l'eau*, avril 2012

1.3 Ratios calculés

Les ratios calculés dans le cadre de cette étude permettant d'analyser le recouvrement des coûts pour les SPEA sont les suivants :

- Recouvrement des coûts

$$\frac{\text{Recettes courantes des services}}{\text{Dépenses d'exploitation des services}}$$

- Taux de couverture des investissements

$$\frac{\text{CAF + subventions d'investissements}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

La CAF étant la capacité d'autofinancement des SPEA, correspondant à la différence entre les recettes courantes des services et les dépenses d'exploitation associées.

- Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés

$$\frac{\text{Recettes facturées + subventions d'investissement + subventions d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation + charges financières + CCF}}$$

Le présent rapport détaillera dans un premier temps la méthode qui a été retenue pour estimer la consommation de capital fixe. Dans un deuxième temps les comptes des collectivités seront analysés. Ensuite, les comptes des délégataires seront recensés, retraités et synthétisés. Enfin, les ratios présentés ci-dessus seront calculés pour chacun des bassins Rhône-Méditerranée et bassin de Corse, en donnant l'interprétation qui peut en être faite.

2 Détermination de la consommation de capital fixe (CCF)

Afin d'estimer la CCF des SPEA il est nécessaire dans un premier temps d'évaluer le patrimoine mobilisé pour la bonne exécution de ces services. Cela fera l'objet du premier paragraphe qui suit. Les paragraphes suivants traiteront de l'évaluation de la CCF en tant que telle et des limites de cet exercice.

2.1 Evaluation de la valeur économique du parc des équipements liés aux services d'eau et d'assainissement

L'approche retenue pour procéder à l'évaluation du patrimoine mobilisé pour les services d'eau et d'assainissement consiste à la calculer sur la base du stock de capital, exprimé en quantités physiques et valorisé aux prix courants (valeur de renouvellement). Cet indicateur économique permet donc de construire une évaluation du besoin de renouvellement des investissements².

Trois types d'éléments ont donc du être collectés pour évaluer le besoin de renouvellement des ouvrages, dit consommation de capital fixe (CCF), de chacun des deux services « eau » et « assainissement » :

- ▶ Une appréciation physique du patrimoine par district que ce soit en termes de nombre d'unités (nombre de branchements, de stations d'épuration...) et/ou de grandeurs caractéristiques (capacité des STEP, longueurs de réseaux, ...)
- ▶ Des coûts unitaires, des références de coûts en fonction de ces grandeurs caractéristiques ou des abaques de coûts par type d'installation.
- ▶ Une durée de vie par type d'équipements.

Cette information a été collectée à partir :

- ▶ Des recherches en partenariat avec les Agences de l'Eau, pour identifier les informations disponibles sur leur district et disposer ainsi de références plus adaptées aux spécificités locales.
- ▶ L'utilisation des éléments statistiques résultants de l'enquête 2008 du SOeS, permettant de disposer d'estimations homogènes et sur l'ensemble des districts.
- ▶ Les bases de données nationales du Ministère de la Santé (pour les ouvrages de production d'eau potable) et du Ministère de l'Ecologie (pour les ouvrages de traitement d'eaux usées)

² Par hypothèse, nous n'intégrons pas dans cet indicateur les ouvrages très anciens ou importants qui ne seront en fait jamais renouvelés en tant que tels, puisque nous cherchons à caractériser le stock « vivant » de capital

Les données présentées ci-dessous donnent à titre indicatif un aperçu des caractéristiques des bassins RM&C. Ces données proviennent de l'enquête 2008 du SOeS.

Données	RM	Corse	Unité
Part de population en gestion directe pour les services d'eau et d'assainissement	32	22	%
Part de population en gestion déléguée pour les services d'eau et d'assainissement	68	78	%
Nombre d'abonnés eau potable	5 209 656	183 856	Abonnés
Nombre de logements assainissement collectif	7 147 251	174 386	Logements
Nombre d'abonnés assainissement collectif	5 104 463	187 322	Abonnés
Volumes facturés (eau potable)	1 018	45	Millions de m3
Longueur des réseaux eau potable	168 312	3 745	Km
Longueur des réseaux unitaires de collecte	24 260	1 415	Km
Longueur des réseaux séparatifs de collecte EU	55 030	1 117	Km
Longueur des réseaux séparatifs de collecte EP	22 747	199	Km

Les données ayant servi à la détermination de la CCF ont été synthétisées ci-après. Les tableaux ci-dessous résument l'ensemble des évaluations produites à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et du bassin de Corse.

Chaque élément de cette synthèse est commenté dans les chapitres suivants, organisés par type d'installation (principales hypothèses utilisées, limites de l'évaluation produite, sources d'incertitude et potentiel d'amélioration...).

Données de patrimoine et de CCF pour le bassin Rhône-Méditerranée³

Service	Ouvrages	Patrimoine	Valeur basse (M€)	Valeur haute (M€)	CCF basse (M€/an)	CCF haute (M€/an)
Eau potable	Stations de production (m3/j)	4 515 867	1 946	2 240	65	112
	Réseaux zone urbaine (km)	108 451	18 437	18 437	230	369
	Réseaux zone rurale (km)	56 116	7 295	7 295	91	146
	Branchements	5 226 664	3 136	5 227	105	261
	Réservoirs (m3)	2 890 119	636	867	6	11
Assainissement	STEP (EH)	24 455 174	6 114	6 847	204	342
	Réseaux zone urbaine (km)	72 410	25 344	35 843	317	597
	Réseaux zone rurale (km)	29 626	6 962	8 888	87	148
	Branchements (Abonnés)	5 104 463	5 104	7 146	128	238

Eau	31 450	34 065	497	899
Assainissement	43 524	58 724	735	1 326

³ EY pour le compte de l'Office International de l'Eau, Etude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les bassins hydrographiques français en application de la directive cadre sur l'eau, avril 2012

Données de patrimoine et de CCF pour le bassin de Corse⁴

Service	Ouvrages	Patrimoine	Valeur basse (€)	Valeur haute (€)	CCF basse (€/an)	CCF haute (€/an)
Eau potable	Stations de production (m3/j)	122 846	66	83	2	4
	Réseaux zone urbaine (km)	947	161	161	2	3
	Réseaux zone rurale (km)	2 798	364	364	5	7
	Branchements	166 868	100	167	3	8
	Réservoirs (m3)	183 390	40	55	0	1
Assainissement	STEP (EH)	662 553	166	186	6	9
	Réseaux zone urbaine (km)	892	312	442	4	7
	Réseaux zone rurale (km)	1 839	432	552	5	9
	Branchements (Abonnés)	174 386	174	244	4	8
Total eau			731	830	12	24
Total assainissement			1 084	1 423	19	34

2.2 Evaluation de la CCF du service d'assainissement collectif

Sur la base de la valeur à neuf des équipements, le réseau constitue la composante la plus importante du patrimoine assainissement, cette prépondérance est atténuée dans la composition de la CCF, en raison de la prise en compte de durées de vie différentes pour chaque type d'installations.

L'évaluation de la CCF pour l'assainissement collectif se situe entre 735 M€ et 1 326 M€ pour le bassin Rhône-Méditerranée et entre 19 M€ et 34 M€ pour le bassin de Corse. La largeur de cette fourchette résulte à la fois des incertitudes existantes sur la valorisation des installations, et des durées de vie prises comme hypothèses pour le calcul. Un travail continu de précision de ces hypothèses et références pourra permettre d'affiner cette évaluation, en particulier sur la caractérisation du réseau de collecte.

Stations d'épuration (STEP)

Les stations d'épuration constituent le type d'installation le mieux connu du fait d'un recensement très précis réalisé chaque année par les services de l'Etat pour le rapportage à la directive ERU. Ces données sont collectées dans la base BDERU (Base de Données Eaux Résiduaire Urbaines). L'évaluation du parc de STEP a donc été construite sur la base des données de BDERU (nombre et capacité en EH).

La valorisation a été effectuée selon les abaques de coûts construits par chaque Agence pour estimer la valeur à neuf d'une STEP. Ce coût est estimé entre 250 et 280 € par EH. Enfin, la durée de vie des STEP a été prise entre 20 et 30 ans pour calculer une estimation de la CCF annuelle associée.

Réseaux de collecte des eaux usées

L'étendue du réseau de collecte des eaux usées (hors linéaires de branchements) sur chaque district a été estimée sur la base des résultats de l'enquête 2008 du SOeS. Le patrimoine indiqué inclut tous les types de réseaux (réseaux unitaire, réseaux séparatif eaux usées et réseaux séparatifs eaux pluviales). La durée de vie utilisée pour calculer la CCF est de 60 à 80 ans.

⁴ EY pour le compte de l'Office International de l'Eau, Etude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les bassins hydrographiques français en application de la directive cadre sur l'eau, avril 2012

Les coûts unitaires au mètre linéaire de canalisation ont été évalués à partir de références proposées par les Agences de l'Eau en distinguant le réseau des communes rurales d'une part (moins cher) et des communes urbaines (sur la base d'un seuil de population à 2000 habitants) d'autre part.

Branchements au réseau assainissement

L'évaluation est développée sur la base du nombre d'abonnés au service de collecte des eaux usées estimé par bassin (évaluation de l'enquête 2008 du SOeS). Il a été appliqué un coût forfaitaire à chaque branchement.

L'estimation réalisée dans le cadre de cette étude couvre les branchements publics, c'est-à-dire les canalisations posées sur le domaine public permettant la liaison entre les réseaux principaux et les habitations (et non les branchements privés que sont les canalisations posées sur le domaine privé).

Le coût des branchements est forfaitaire et a été estimé entre 1000 et 1400 € par branchement. La durée de vie des branchements a été prise de 30 à 40 ans pour évaluer la CCF.

2.3 Evaluation de la CCF du service de l'eau

Les principes d'évaluation de la CCF pour le service de l'eau sont similaires à ceux développés pour l'assainissement. Les évaluations produites suscitent des commentaires comparables à ceux formulés pour l'assainissement :

- ▶ Sur la base de la valeur à neuf des équipements, le réseau constitue la composante la plus importante du patrimoine eau potable. Cette prépondérance reste vraie mais est atténuée dans la composition de la CCF, en raison de la prise en compte de durées de vie différentes pour chaque type d'installations.
- ▶ Les réservoirs constituent une partie négligeable de ce patrimoine et il est donc préférable de cibler les efforts d'amélioration sur les autres éléments du patrimoine.

L'évaluation de la CCF pour l'eau potable se situe entre 497 M€ et 899 M€ pour le bassin Rhône-Méditerranée et entre 12 M€ et 24 M€ pour le bassin de Corse. La largeur de cette fourchette résulte à la fois des incertitudes existantes sur la valorisation des installations, et des durées de vie prises comme hypothèses pour calculer la CCF. Un travail continu de précision de ces hypothèses et références pourra permettre d'affiner cette évaluation, en particulier sur la caractérisation du réseau et des branchements.

Unités de production d'eau potable (UPEP)

La caractérisation des UPEP n'est pas simple du fait que les Agences de l'eau disposent de peu d'informations sur ce parc d'installations, et notamment leur capacité de production. Nous avons donc utilisé la base SISEAU de la Direction Générale de la Santé qui recense l'ensemble des unités de production d'eau potable en France (DOM compris).

La base de données de la DGS permet de distinguer les traitements complexes (dit A2 ou A3, traitements appliqués en cas de prélèvement en eau de surface et, dans certains cas, en eau souterraine) des traitements simples (traitement appliqué en cas de prélèvement en eau souterraine).

Les coûts de références ont été établis sur la base d'une étude réalisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et complétée par le fichier de l'Agence Seine-Normandie sur les coûts des UPEP mise en œuvre dans le cadre du 9^{ème} programme de l'agence. Les trois types de coûts retenus sont :

- ▶ Un coût compris entre 1100 et 1400 € par m³/jour de capacité pour les traitements complexes (traitements dit A2 ou A3 dans la base SISEAU)

- ▶ Un coût compris entre 300 et 400 € par m³/jour de capacité pour les traitements complexes (traitements type neutralisation, Fe, Mn, As)
- ▶ Un coût forfaitaire (13 k€) par ouvrage de désinfection (indépendamment de la capacité)

La CCF est ensuite calculée à partir d'une hypothèse de durée de vie des installations de 20 à 30 ans.

Réservoirs

Il est difficile de connaître la capacité des réservoirs installés, en distinguant si possibles ceux au sol et ceux en élévation, chaque type correspondant à des coûts de construction très différents.

Les capacités de stockage ont été collectées dans le cadre de l'enquête 2008 du SOeS. Sur cette base, l'application d'une fourchette de coûts unitaires construite avec les Agences de l'Eau et des recherches bibliographiques permet d'aboutir à une évaluation de la valeur à neuf des réservoirs.

Les coûts de références retenus sont identiques à ceux de l'étude 2001, soit une fourchette comprise entre 220 et 300 €/m³ de capacité. Une hypothèse de durée de vie de 80 à 100 ans permet de passer à la CCF.

Réseaux d'eau potable

L'étendue du réseau d'eau potable (hors linéaires de branchements) sur chaque district a été évaluée à partir des résultats de l'enquête 2008 du SOeS.

Les coûts unitaires au mètre linéaire de canalisation ont été évalués à partir de références proposées par les Agences de l'Eau en distinguant le réseau des communes rurales d'une part (population inférieure à 2000 habitants), des communes intermédiaires et des communes fortement urbaines (sur la base d'un seuil de population à 20 000 habitants) d'autre part. L'hypothèse prise sur la durée de vie et utilisée pour calculer la CCF est de 50 à 80 ans.

Branchements au réseau eau potable

L'évaluation est développée sur la base du nombre d'abonnés au service de collecte des eaux usées estimé par bassin (évaluation de l'enquête 2008 du SOeS). Il a été appliqué un coût forfaitaire à chaque branchement.

L'estimation réalisée dans le cadre de cette étude couvre les branchements publics, c'est-à-dire les canalisations posées sur le domaine public permettant la liaison entre les réseaux principaux et les habitations (et non les branchements privés que sont les canalisations posées sur le domaine privé).

Le coût des branchements est forfaitaire et a été estimé entre 1000 et 1400 € par branchement. L'hypothèse prise sur la durée de vie des branchements est de 20 à 30 ans.

2.4 Synthèse sur l'évaluation de la CCF

Les parties précédentes ont permis de commenter les hypothèses développées pour produire une évaluation de la CCF des services de l'eau et d'assainissement à partir des grands types d'installations qui en composent le patrimoine.

Un des constats marquants est que, malgré une estimation fiable du patrimoine des ouvrages d'eau et d'assainissement, il est difficile d'établir une évaluation précise de la CCF puisque la fourchette obtenue varie du simple au double. Cette imprécision résulte de l'effet accumulé de 2 niveaux (non hiérarchisés) d'incertitudes : la durée de vie des équipements et leurs coûts.

Un objectif majeur serait de réduire les coûts unitaires pour les réseaux de collecte d'eaux usées (et dans une moindre mesure les réseaux de distribution d'eau potable).

2.5 Limites de l'exercice

Par construction (des quantités physiques multipliées par des coûts à neuf et divisées par des durées de vie), la CCF ne tient pas compte de plusieurs difficultés :

- ▶ Elle n'est pas connectée à la valeur historique des installations dont elle représente le renouvellement et ne rend pas compte des modes de financement retenus pour les réaliser,
- ▶ Pour des ouvrages qui n'existaient pas il y a 25 ans et qui ont une durée de vie supposée de 50 ans, leur prise en compte dans la CCF n'intègre pas le fait que leur renouvellement n'interviendra en principe que dans 25 ans,
- ▶ Les durées de vie retenues sont techniques et donc plus longues que les durées d'amortissement comptable, générant ainsi un écart entre la dépréciation technique et comptable des investissements,
- ▶ L'évaluation de la CCF n'intègre pas les coûts financiers générés par le financement des investissements à réaliser : en effet les collectivités financent le renouvellement de leurs installations en s'appuyant sur des emprunts. Nous devrions donc en théorie valoriser ce surcoût pour la CCF. Cependant, cette étape nécessiterait d'approfondir les travaux sur les modes de financement retenus par les collectivités.

La plupart des limites décrites ici sont difficiles à quantifier et à intégrer dans l'indicateur construit. A défaut de pouvoir les pallier simplement, la CCF constitue cependant un indicateur intéressant pour proposer une base de discussion sur l'estimation du besoin de renouvellement et de la capacité des collectivités à les assurer.

3 Analyse des comptes des collectivités pour l'eau et l'assainissement

3.1 Données disponibles à la DGFiP et approche générale

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) est en mesure de fournir des bases de données à 2 échelles :

1. Des bases nationales proposant des agrégats issus de la consolidation des comptes administratifs des collectivités françaises en 3 groupes distincts :
 - Les comptes des syndicats d'eau et d'assainissement,
 - Les budgets annexes eau et assainissement des collectivités qui en disposent. Ces bases sont redressées pour tenir compte des communes qui n'ont pas l'obligation d'établir un budget annexe.
 - La fonction « eau et assainissement » du budget général des communes de plus de 3500 habitants.
2. Des bases construites sur un découpage départemental et proposant la même structuration et les mêmes informations que les bases nationales.

Nos travaux ont été menés à partir d'une base construite sur un découpage départemental.

L'analyse des comptes de syndicats et des budgets annexes suffit en principe à construire une vision d'ensemble des comptes des collectivités pour l'eau et l'assainissement.

En revanche, ces bases de données ne distinguent pas complètement le service de l'eau de celui de l'assainissement. Cet effet est notamment dû à la possibilité ouverte aux collectivités de moins de 3000 habitants de ne tenir qu'un seul budget annexe regroupant l'eau et l'assainissement et qui introduit donc dans les bases de la DGCP trois types d'entrées :

- Des inscriptions identifiées « eau potable »,
- Des inscriptions identifiées « assainissement »,
- Des inscriptions non différenciées eau ou assainissement.

Il est donc impossible d'établir directement une analyse différenciée sur l'eau potable et une analyse sur l'assainissement à partir des bases de la DGFiP.

L'approche retenue est identique à celle utilisée pour l'étude 2012⁵, à savoir l'agrégation des chiffres départementaux, en mobilisant là encore des clés de répartition établies à partir de données tirées de l'enquête 2008 du SOeS pour répartir les recettes et dépenses calculées pour les départements se situant sur 2 ou 3 districts.

⁵ EY pour le compte de l'Office International de l'Eau, Etude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les bassins hydrographiques français en application de la directive cadre sur l'eau, avril 2012

Les données de la DGFIP sont communiquées sous la nomenclature M49. Cette dernière permet de distinguer les éléments clés suivants :

- Les recettes courantes : somme des ventes, travaux, produits et services divers, autres produits d'exploitation
- Les dépenses de fonctionnement : Achats et charges externes, autres charges, charges de personnel, taxes et redevances
- Subventions : subventions d'investissement, subventions d'exploitation
- Dépenses d'investissement
- Amortissement
- Coût du patrimoine

3.2 Construction des chiffres clés

Les données issues de la nomenclature M49 étant présentées par département, il est nécessaire d'utiliser une clé de répartition (basée sur l'enquête 2008 du SOeS) pour déterminer la part des agrégats financiers qui est rattachée aux bassins RM&C. Ces clés de répartition sont présentées en annexe.

En appliquant ces clés de répartition nous obtenons les agrégats financiers suivants pour les bassins RM&C (les nombres négatifs correspondent à des charges ou à des dépenses).

Bassin Rhône-Méditerranée

En K€	Eau potable	Assainissem.	Ass. et eau potable	TOTAL
Recettes courantes	543 660	716 346	244 814	1 504 820
Ventes	383 442	4 705	119 981	508 128
Travaux	14 516	79 114	16 110	109 740
Produits et services divers	101 980	607 575	96 270	805 825
Autres produits d'exploitation	43 722	24 952	12 453	81 128
Dépenses de fonctionnement	260 593	424 678	143 679	828 950
Achats et charges externes	183 723	260 257	98 878	542 857
Autres charges	9 461	47 739	3 047	60 247
Charges de personnel	66 288	77 332	31 011	174 632
Taxes et redevances	1 121	39 351	10 743	51 215
Subventions	119 282	341 017	114 826	575 124
Subventions d'investissements	91 764	207 888	77 653	377 306
Subventions d'exploitation	27 518	133 129	37 173	197 819
Dépenses d'investissement	431 096	673 187	254 234	1 358 517
Amortissement	175 646	221 700	85 787	483 133
Coût du patrimoine	41 209	82 827	24 675	148 711

Bassin de Corse

En K€	Eau potable	Assainissem.	Ass. et eau potable	TOTAL
Recettes courantes	1 879	6 881	15 392	24 152
Ventes	1 392	971	10 310	12 673
Travaux	40	317	602	959
Produits et services divers	169	5 324	3 856	9 349
Autres produits d'exploitation	278	269	624	1 171
Dépenses de fonctionnement	1 027	2 782	8 654	10 409
Achats et charges externes	1 355	2 204	7 918	11 476
Autres charges	4	291	761	1 056
Charges de personnel	170	433	2 383	2 985
Taxes et redevances	2 555	146	2 408	5 108
Subventions	1 716	13 802	10 367	25 885
Subventions d'investissements	1 589	13 426	9 235	24 250
Subventions d'exploitation	127	375	1 132	1 634
Dépenses d'investissement	4 916	35 657	18 979	59 553
Amortissement	1 042	732	4 192	5 966
Cout du patrimoine	454	756	1 462	2 671

4 Comptes consolidés des délégataires

Les données financières des délégataires ont été collectées et traitées selon les étapes suivantes :

- Collecte à l'échelle nationale des états financiers des principaux délégataires du secteur, à savoir Veolia Eau, Lyonnaise des Eaux et la Saur ;
- Retraitement de certains agrégats financiers ;
- Répartition des données financières pour les bassins Rhône-Méditerranée et pour le bassin de Corse ;
- Extrapolation des données des principaux délégataires aux autres acteurs indépendants à l'échelle des bassins RM&C.

4.1 Collecte des états financiers

Nous nous sommes procurés auprès des greffes des tribunaux de commerces (mis en ligne sur le site www.infogreffe.fr) les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2011 et certifiés par les commissaires aux comptes des trois principaux délégataires : Veolia Eau, Lyonnaise des Eaux et la Saur.

A partir des états financiers et des annexes nous avons pu reconstituer les principaux agrégats dont nous avons besoin pour notre analyse. Le tableau ci-dessous présente ces valeurs.

en K€ au 31.12.11	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux	Saur
Chiffre d'affaires (*)	2 617 367	2 023 624	1 369 307
Distribution d'eau	1 092 727	1 633 502	1 139 195
Assainissement	613 032		
Travaux	206 300	137 340	177 221
Autres activités et produits divers	705 308	252 782	52 891
Dépenses d'exploitation (hors amortissement)	2 818 279	2 125 518	1 291 685
Achats de marchandise, matières premières et autres appro.	0	38 698	8 982
AACE	2 093 815	1 524 159	954 794
Impôts et taxes	77 171	41 348	22 693
Frais de personnel	555 457	450 599	296 836
Autres charges d'exploitation	91 836	70 715	8 379
Coût net des annuités d'emprunt (**)	49 792	2 393	-10
Subventions d'exploitation	10 242	1 037	220
Dépenses d'investissements (***)	74 897	230 200	28 200
Dépenses d'investissement du domaine privé	38 787	23 200	14 100
Dépenses d'investissement du domaine concédé	36 110	207 000	14 100

(*) La distinction au sein du chiffre d'affaires entre la distribution d'eau et l'assainissement n'est pas toujours publiée par les sociétés de notre échantillon. C'est le cas de la Lyonnaise des Eaux et de la Saur. C'est pourquoi la totalité du chiffre d'affaires lié à ces activités est présentée sur la ligne « distribution d'eau ». Cela n'a pas d'impact pour le reste de l'analyse.

(**) Le coût net des annuités d'emprunt correspond à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts payés sur les prêts ou emprunt contractés par l'entreprise au cours de l'exercice. Cela représente un coût additionnel de financement que nous intégrons à l'analyse.

(***) Les dépenses d'investissement de la Saur ne sont pas détaillées entre les celles relevant du domaine privé et celles relatives au domaine concédé. Par conséquent, nous avons réparti le montant total des investissements de façon arbitraire à 50% entre ces deux catégories.

4.2 Retraitement de certains agrégats financiers

Afin d'obtenir des informations financières correspondant le plus possible à la réalité de l'exploitation des services d'eau, nous avons opéré les retraitements énoncés ci-dessous visant à exclure la part des données non liées directement à l'activité de distribution d'eau potable ou d'assainissement. Les retraitements effectués ont été les suivants :

- Exclusion des chiffres d'affaires « travaux » et « autres activités et produits divers ». Ces produits ne sont pas directement liés à l'exploitation des services d'eau et d'assainissement. Ils sont donc exclus de notre analyse.
- Nous retraitions également la part des charges correspondant à ces produits « travaux » et « autres activités et produits divers ». Par défaut, une quote-part représentant 50% des chiffres d'affaires mentionnés ci-dessus a été soustraite des charges d'exploitation.
- Dans un premier temps nous avons recensé les « investissements du domaine concédé » et les avons intégrées aux dépenses d'investissement (cf. paragraphe précédent). Cependant, nous considérons que seulement 50% des investissements réalisés sur le domaine privé étaient utilisés pour les besoins de l'exploitation des concessions. Nous retraitions donc cette quote-part pour obtenir les chiffres définitifs d'investissement.

Après retraitements, les données financières recensées au chapitre précédent se présentent comme suit. Les données modifiées ou ajoutées apparaissent en gris clair.

en K€ au 31.12.11	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux	Saur
Chiffre d'affaires	1 705 759	1 633 502	1 139 195
Distribution d'eau	1 092 727	1 633 502	1 139 195
Assainissement	613 032		
Dépenses d'exploitation (hors amortissement)	2 362 475	1 930 457	1 176 629
Achats de marchandise, matières premières et autres appro.	0	38 698	8 982
AACE	2 093 815	1 524 159	954 794
Impôts et taxes	77 171	41 348	22 693
Frais de personnel	555 457	450 599	296 836
Autres charges d'exploitation	91 836	70 715	8 379
Retraitement charges liées aux travaux (QP 50%)	-103 150	-68 670	-88 611
Retraitement charges liées aux produits divers (QP 50%)	-352 654	-126 391	-26 446
Coût net des annuités d'emprunt	49 792	2 393	-10
Subventions d'exploitation	10 242	1 037	220
Dépenses d'investissements	55 504	218 600	21 150
Dépenses d'investissement du domaine privé (QP 50%)	19 314	11 600	7 050
Dépenses d'investissement du domaine concédé	36 110	207 000	14 100

4.3 Répartition des données des délégataires pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

Les données financières des délégataires ont été recensées aux chapitres précédents à l'échelle nationale. Il convient donc désormais de les affecter aux bassins RM&C. Pour ce faire, nous utilisons les clés de répartition déterminées lors de l'étude menée en 2012 par notre cabinet pour le compte de l'Office International de l'Eau⁶. Ces clés de répartition ont été calculées sur la base des données du SOeS datant de 2008 et faisant état, pour chaque commune, de la part de la population ayant accès à des services d'eau gérés en régie ou bien via une délégation de service public (DSP). Nous nous sommes assuré qu'il n'y avait pas eu de changement de délégataire depuis 2008 concernant les principales agglomérations des bassins RM&C. Les clés de répartition retenues sont donc les suivantes.

	Rhône Méditerranée	Corse
Veolia	31%	1%
Lyonnaise	29%	0%
Saur	24%	0,2%

L'analyse effectuée à partir des données SOeS permettent de déterminer que Veolia, par exemple, réalise 31% de son activité française sur les bassins Rhône-Méditerranée. Nous constatons par ailleurs que les trois acteurs majeurs du secteur sont très peu présents sur le territoire Corse.

Ces clés de répartition permettent donc d'allouer à chaque bassin les données financières recensées à l'échelle nationale. Les données propres au bassin RM sont présentées ci-dessous :

en K€ au 31.12.11	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux	Saur
Chiffre d'affaires	521 904	471 246	274 918
Distribution d'eau	334 337	471 246	274 918
Assainissement	187 567	0	0
Dépenses d'exploitation (hors amortissement)	722 837	556 914	283 952
Achats de marchandise, matières premières et autres appro.	0	11 164	2 168
AACE	640 636	439 702	230 417
Impôts et taxes	23 612	11 928	5 476
Frais de personnel	169 951	129 992	71 634
Autres charges d'exploitation	28 099	20 400	2 022
Retraitement charges travaux (QP 50%)	-31 560	-19 810	-21 384
Retraitement charges produits divers (QP 50%)	-107 900	-36 462	-6 382
Coût net des annuités d'emprunt	15 235	690	-2
Subventions d'exploitation	3 134	299	53
Dépenses d'investissements	16 982	63 063	5 104
Dépenses d'investissement du domaine privé (QP 50%)	5 934	3 346	1 701
Dépenses d'investissement du domaine concédé	11 048	59 717	3 403

Les données propres au bassin de Corse sont présentées ci-dessous :

⁶ EY pour le compte de l'Office International de l'Eau, Etude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau pour les bassins hydrographiques français en application de la directive cadre sur l'eau, avril 2012

en K€ au 31.12.11	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux	Saur
Chiffre d'affaires	11 016	0	1 778
Distribution d'eau	7 057	0	1 778
Assainissement	3 959	0	0
Dépenses d'exploitation (hors amortissement)	15 257	0	1 837
Achats de marchandise, matières premières et autres appro.	0	0	14
AACE	13 522	0	1 491
Impôts et taxes	498	0	35
Frais de personnel	3 587	0	463
Autres charges d'exploitation	593	0	13
Retraitement charges travaux (QP 50%)	-666	0	-138
Retraitement charges produits divers (QP 50%)	-2 277	0	-41
Coût net des annuités d'emprunt	322	0	0
Subventions d'exploitation	66	0	0
Dépenses d'investissements	358	0	33
Dépenses d'investissement du domaine privé (QP 50%)	125	0	11
Dépenses d'investissement du domaine concédé	233	0	22

4.4 Extrapolation des données des principaux acteurs au reste du secteur

Il convient désormais d'extrapoler les informations financières de Veolia Eau, Lyonnaise des Eaux et Saur aux autres acteurs du secteur afin d'obtenir une vision d'ensemble de l'activité des délégataires à l'échelle des bassins RM&C.

Pour procéder à cette extrapolation nous nous sommes basés sur l'enquête du SOeS faisant état de la part de la population ayant accès à des services d'eau gérés en délégation de service public. Cette enquête permet de connaître la population desservie par chaque délégataire.

Il ressort de cette enquête basée sur des données de population que 90% de l'activité d'exploitation des services d'eau et d'assainissement des bassins Rhône-Méditerranée sont gérés par les trois acteurs majeurs du secteur énoncés précédemment. Ce taux s'élève à 55% pour le bassin de Corse. Le reste de l'activité est donc gérée par d'autres acteurs à priori indépendants, soit 10% pour RM et 45% pour la Corse.

Nous utilisons donc ces taux pour estimer les données financières des délégataires à l'échelle des bassins RM&C. Il en ressort les montants ci-dessous. Les données extrapolées sont reprises dans la colonne « Autres ». Elles permettent ainsi d'estimer les données financières des délégataires à l'échelle des bassins RM&C.

	RM				
en K€ au 31.12.11	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux	Saur	Autres	TOTAL RM
Chiffre d'affaires	521 904	471 246	274 918	140 896	1 408 965
Distribution d'eau	334 337	471 246	274 918	120 056	1 200 557
Assainissement	187 567	0	0	20 841	208 408
Dépenses d'exploitation (hors amortissement)	722 837	556 914	283 952	173 745	1 737 447
Achats de marchandise, mat. premières, autres appro.	0	11 164	2 168	1 481	14 813
AACE	640 636	439 702	230 417	145 639	1 456 395
Impôts et taxes	23 612	11 928	5 476	4 557	45 574
Frais de personnel	169 951	129 992	71 634	41 286	412 864
Autres charges d'exploitation	28 099	20 400	2 022	5 613	56 135
Retraitement charges travaux (QP 50%)	-31 560	-19 810	-21 384	-8 084	-80 839
Retraitement charges produits divers (QP 50%)	-107 900	-36 462	-6 382	-16 749	-167 494
Coût net des annuités d'emprunt	15 235	690	-2	1 769	17 692
Subventions d'exploitation	3 134	299	53	387	3 873
Dépenses d'investissements	16 982	63 063	5 104	9 461	94 611
Dépenses d'investissement du domaine privé (QP 50%)	5 934	3 346	1 701	1 220	12 202
Dépenses d'investissement du domaine concédé	11 048	59 717	3 403	8 241	82 409

CORSE					
en K€ au 31.12.11	Veolia Eau	Lyonnaise des Eaux	Saur	Autres	TOTAL Corse
Chiffre d'affaires	11 016	0	1 778	10 468	23 262
Distribution d'eau	7 057	0	1 778	7 229	16 064
Assainissement	3 959	0	0	3 239	7 198
Travaux	1 332	0	277	1 316	2 925
Dépenses d'exploitation (hors amortissement)	15 257	0	1 837	13 986	31 080
Achats de marchandise, mat. premières, autres appro.	0	0	14	11	25
AACE	13 522	0	1 491	12 283	27 296
Impôts et taxes	498	0	35	437	971
Frais de personnel	3 587	0	463	3 314	7 365
Autres charges d'exploitation	593	0	13	496	1 102
Retraitement charges travaux (QP 50%)	-666	0	-138	-658	-1 463
Retraitement charges produits divers (QP 50%)	-2 277	0	-41	-1 897	-4 216
Coût net des annuités d'emprunt	322	0	0	263	585
Subventions d'exploitation	66	0	0	54	121
Dépenses d'investissements	358	0	33	320	712
Dépenses d'investissement du domaine privé (QP 50%)	125	0	11	111	248
Dépenses d'investissement du domaine concédé	233	0	22	209	464

5 Calcul du recouvrement des coûts et principaux résultats

5.1 Conclusions pour le bassin Rhône-Méditerranée

5.1.1 Comptes consolidés des services

Les comptes consolidés des services d'eau et d'assainissement sur le bassin Rhône-Méditerranée sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2011 des délégataires et des agrégats nationaux 2011 de la DGFI, comme présenté précédemment dans ce rapport.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2011	Total 2009	Var.% 2011-2009
Recettes courantes des services	1 505	1 409	2 914	2 985	-2%
Dépenses d'exploitation des services	829	1 737	2 566	2 228	15%
Dépenses d'investissement	1 359	95	1 454	1 676	-13%
Frais financiers	149	17	166	175	-5%
Subventions d'investissement	377	0	377	451	-16%
Subventions d'exploitation	198	4	202	194	4%

Le tableau de synthèse des comptes consolidés du bassin Rhône-Méditerranée confirme la répartition des rôles entre collectivités délégantes et leurs délégataires à qui est principalement confiée l'exploitation du service :

- Les dépenses d'exploitation sont assurées à 68% par les délégataires et pour 32% par les collectivités (c'est à dire principalement les collectivités dont le service est géré en régie).
- Le constat est inversé pour les investissements puisque les collectivités réalisent 93% des investissements annuels des services de l'eau et de l'assainissement, assurant ainsi leur responsabilité principale sur le renouvellement et l'extension du patrimoine. Le rôle des délégataires est généralement limité au renouvellement d'une partie des installations.

5.1.2 Analyse du recouvrement des coûts

L'analyse de la couverture des coûts des services collectifs des services d'eau potable et d'assainissement est un exercice de synthèse à partir des comptes des collectivités, ceux des délégataires et de l'évaluation de la consommation de capital fixe de ces services. Le ratio calculé est le suivant :

$$\frac{\text{Recettes courantes des services}}{\text{Dépenses d'exploitation des services}}$$

Nous cherchons ici à appréhender si les recettes des services d'eau et d'assainissement sont suffisantes pour couvrir les dépenses d'exploitation qui y sont liées.

Nous constatons que les dépenses d'exploitation sont couvertes à 114% par les recettes facturées du service. Ce constat reflète la réalité d'un service devant certes assurer son exploitation, mais surtout le renouvellement et le développement d'un patrimoine important : les services d'eau et d'assainissement sont avant toute chose des gestionnaires d'infrastructures.

Le constat que ce taux de couverture du coût du service est supérieur à 100% n'est donc pas étonnant ; en revanche, il est plus pertinent de s'interroger si le taux calculé est suffisant en comparaison du besoin de renouvellement des installations des services.

5.1.3 Taux de couverture des investissements

Notre objectif est d'analyser la couverture des investissements réalisés annuellement par les recettes des services avant emprunt, à savoir la CAF et les subventions d'investissement et dotations reçues par les services. Le ratio calculé se présente ainsi :

$$\frac{\text{CAF + subventions d'investissements}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

La capacité d'autofinancement (CAF), qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, est l'excédent de liquidités récurrentes qui permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou une partie de l'investissement. La CAF est un outil de pilotage incontournable qui permet :

- ▶ d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- ▶ de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

La CAF est déterminée en soustrayant aux recettes des services (recettes courantes + subventions d'exploitation) les dépenses d'exploitation et les frais financiers. Ainsi la CAF des services d'eau et d'assainissement du bassin Rhône-Méditerranée est de 384 M€.

Nous aboutissons aux résultats suivants :

▶ CAF déterminée pour les services d'eau et d'assainissement (1) :	384 M€
▶ Subventions d'investissements (2) :	377 M€
▶ Investissements annuels réalisés (3) :	1 456 M€
▶ Taux de couverture [(1) + (2)]/(3) :	52%

Ce ratio indique donc que seuls 52 % des montants investis sont couverts par les recettes des services et que donc 48 % des montants investis doit être financé par des emprunts en 2011 (le constat était différent en 2009, année où 73 % des montants investis étaient couverts par les recettes des services).

Une analyse plus développée nécessiterait de disposer d'éléments plus conséquents sur les modes de financement des collectivités et leurs emprunts en cours pour comprendre comment intégrer le remboursement du capital des emprunts contractés et la politique d'emprunts nouveaux des collectivités.

5.1.4 Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés

Il est également possible d'estimer la couverture des charges des services et de la CCF par l'ensemble des recettes des services. Ce second indicateur est défini comme suit :

$$\frac{\text{Recettes facturées + subventions d'investissement + subventions d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation + charges financières + CCF}}$$

Cet indicateur permet donc d'évaluer le degré de couverture des dépenses courantes des services et du besoin de renouvellement des installations (représenté par la CCF), par les recettes des services. Nous donnons 3 niveaux pour cet indicateur sur la base de :

- ▶ La valeur basse de la fourchette estimée pour la CCF (1 232M€) : 88%
- ▶ La valeur médiane de la fourchette estimée pour la CCF (1 728 M€) : 78%
- ▶ La valeur haute de la fourchette estimée pour la CCF (2 225 M€) : 70%

Cette analyse conduit donc à la conclusion que les services d'eau et d'assainissement n'ont a priori pas la capacité de couvrir l'intégralité des besoins de renouvellement (le taux de couverture est de 88% en fourchette basse de la CCF et de 70% en fourchette haute). Elle souligne également l'effort à porter sur l'évaluation de la CCF pour essayer de mieux cibler le besoin estimé de renouvellement.

5.2 Conclusions pour le bassin de Corse

5.2.1 Comptes consolidés des services

Les comptes consolidés des services d'eau et d'assainissement sur le bassin de Corse sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Ces chiffres sont élaborés à partir des comptes annuels 2011 des délégataires et des agrégats nationaux 2011 de la DGFI, comme présenté précédemment dans ce rapport.

En M€/an	Collectivités	Délégataires	Total 2011	Total 2009	Var.% 2011-2009
Recettes courantes des services	24	23	47	51	-8%
Dépenses d'exploitation des services	10	31	41	38	8%
Dépenses d'investissement	60	1	61	42	45%
Frais financiers	3	1	4	3	33%
Subventions d'investissement	24	0	24	29	-17%
Subventions d'exploitation	2	0,1	2	3	-30%

5.2.2 Analyse du recouvrement des coûts

L'analyse de la couverture des coûts des services collectifs des services d'eau potable et d'assainissement est un exercice de synthèse à partir des comptes des collectivités, ceux des délégataires et de l'évaluation de la consommation de capital fixe de ces services. Le ratio calculé est le suivant :

$$\frac{\text{Recettes courantes des services}}{\text{Dépenses d'exploitation des services}}$$

Nous cherchons ici à appréhender si les recettes des services d'eau et d'assainissement sont suffisantes pour couvrir les dépenses d'exploitation qui y sont liées.

Nous constatons que les dépenses d'exploitation sont couvertes à 115% par les recettes facturées du service. Ce constat reflète la réalité d'un service devant certes assurer son exploitation, mais surtout le renouvellement et le développement d'un patrimoine important : les services d'eau et d'assainissement sont avant toute chose des gestionnaires d'infrastructures.

Le constat que ce taux de couverture du coût du service est supérieur à 100% n'est donc pas étonnant ; en revanche, il est plus pertinent de s'interroger si le taux calculé est suffisant en comparaison du besoin de renouvellement des installations des services.

5.2.3 Taux de couverture des investissements

Notre objectif est d'analyser la couverture des investissements réalisés annuellement par les recettes des services avant emprunt, à savoir la CAF et les subventions d'investissement et dotations reçues par les services. Le ratio calculé se présente ainsi :

$$\frac{\text{CAF + subventions d'investissements}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

La capacité d'autofinancement (CAF), qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est l'excédent de liquidités récurrentes qui permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou une partie de l'investissement. La CAF est un outil de pilotage incontournable qui permet :

- ▶ d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- ▶ de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

La CAF est déterminée en soustrayant aux recettes des services (recettes courantes + subventions d'exploitation) les dépenses d'exploitation et les frais financiers. Ainsi la CAF des services d'eau et d'assainissement du bassin de Corse est de 4 M€.

Nous aboutissons aux résultats suivants :

▶ CAF déterminée pour les services d'eau et d'assainissement (1) :	4 M€
▶ Subventions d'investissements (2) :	24 M€
▶ Investissements annuels réalisés (3) :	61 M€
▶ Taux de couverture [(1) + (2)]/(3) :	46 %

Ce ratio indique donc que seul 46 % des montants investis sont couverts par les recettes des services et que donc 54 % des montants investis doit être financé par des emprunts pour l'année 2011 (le constat était très différent en 2009, année où 100 % des montants investis étaient couverts par les recettes des services).

Une analyse plus développée nécessiterait de disposer d'éléments plus conséquents sur les modes de financement des collectivités et leurs emprunts en cours pour comprendre comment intégrer le remboursement du capital des emprunts contractés et la politique d'emprunts nouveaux des collectivités.

5.2.4 Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés

Il est également possible d'estimer la couverture des charges des services et de la CCF par l'ensemble des recettes des services. Ce second indicateur est défini comme suit :

$$\frac{\text{Recettes facturées + subventions d'investissement + subventions d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation + charges financières + CCF}}$$

Cet indicateur permet donc d'évaluer le degré de couverture des dépenses courantes des services et du besoin de renouvellement des installations (représenté par la CCF), par les recettes des services. Nous donnons 3 niveaux pour cet indicateur sur la base de :

- ▶ La valeur basse de la fourchette estimée pour la CCF (31 M€) : 96%
- ▶ La valeur médiane de la fourchette estimée pour la CCF (44,5 M€) : 82%
- ▶ La valeur haute de la fourchette estimée pour la CCF (58 M€) : 71%

Cette analyse conduit donc à la conclusion que les services d'eau et d'assainissement n'ont a priori pas la capacité de couvrir l'intégralité des besoins de renouvellement (le taux de couverture est de 96% en fourchette basse de la CCF et de 71% en fourchette haute). Elle souligne également l'effort à porter sur l'évaluation de la CCF pour essayer de mieux cibler le besoin estimé de renouvellement.

6 Annexes

Clés de répartition basées sur la population des bassins RM&C

Rhône-Méditerranée

Département	Clé de répartition
001	100,0%
004	100,0%
005	100,0%
006	100,0%
007	99,0%
009	1,0%
011	98,0%
013	100,0%
021	86,0%
025	100,0%
026	100,0%
02A	0,0%
02B	0,0%
030	100,0%
034	100,0%
038	100,0%
039	100,0%
042	16,0%
048	8,0%
052	11,0%
066	100,0%
069	98,0%
070	100,0%
071	59,0%
073	100,0%
074	100,0%
083	100,0%
084	100,0%
088	6,0%
090	100,0%

Corse

Département	Clé de répartition
02A	100,0%
02B	100,0%

Vos contacts

Georges GOLLA
Ernst & Young
Tel. +33 1 46 93 65 56
Email georges.golla@fr.ey.com
www.ey.com/fr/sustainability

Benoît BAUDOT
Ernst & Young
Tel. +33 1 46 93 86 36
Email benoit.baudot@fr.ey.com
www.ey.com/fr/sustainability

